

## **Conditions particulières locales d'admission et conditions particulières d'inscription TAB 140.CO**

- Les étudiantes et étudiants admis devront au plus tard la semaine précédant le début de la 2<sup>e</sup> session fournir la preuve qu'ils sont protégés contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, la varicelle, les oreillons, l'hépatite B, l'influenza (pendant la saison grippale) ou se faire vacciner. De plus, les étudiants de moins de 18 ans devront s'assurer d'être vaccinés pour le méningocoque C. En absence de preuve de vaccination, l'étudiante ou l'étudiant pourrait se voir refuser l'accès aux stages en milieu hospitalier.

La vérification des antécédents judiciaires devra être faite en début de 1<sup>e</sup> session, de 3<sup>e</sup> session et de 5<sup>e</sup> session. La coordonnatrice de stage en fera la demande et les étudiants devront remplir les formulaires au moment opportun.

- Transport et frais : Les stages en milieux cliniques ont lieu dans différents milieux durant le jour ou le soir, dans la région de l'Outaouais ou exceptionnellement à l'extérieur de la région. L'étudiante ou l'étudiant devra prévoir un transport et en assumer les frais (il peut y avoir possibilité de covoiturage entre étudiants).
- L'étudiante enceinte doit respecter les politiques et règlements établis dans les différents milieux cliniques concernant la technicienne enceinte et pourrait se voir retirer de ses laboratoires ou de ses stages.

Adopté en département 2016/10/14

Adopté en comité de programme 2016/11/01